

LE PREMIER MINISTERE



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

EXPOSE DES MOTIFS
DU PROJET DE LOI DE
FINANCES, EXERCICE 2021

Adopté par le Gouvernement

En 2019 et 2020, le Gouvernement a soumis à l'Assemblée nationale, le budget de moyen et le budget programme. Cependant, pour des raisons de précaution liées à la bascule dans le nouveau système d'information adapté au budget programme et à la formation du personnel de l'administration publique, les budgets de moyen avaient été adoptés pour ces deux années consécutives tandis que les budgets programmes avaient été déployés pour quelques ministères dans l'environnement test en parallèle pour permettre au Gouvernement d'apprécier la fiabilité du système d'information et la maîtrise de l'exercice du budget programme par les différents acteurs avant son exécution dans l'environnement réel.

Ces tests visaient à s'assurer de la stabilité du système d'information et de la maîtrise du budget programme par l'ensemble des structures de l'administration publique pour une bascule sereine en 2021.

Le présent projet de loi de finances, exercice 2021, consacre la mise en œuvre intégrale du budget programme qui se traduit, d'une part, entre autres par la déconcentration de la fonction d'ordonnancement et d'approbation des marchés publics ainsi que le renforcement du rôle des contrôleurs financiers, des responsables de programmes, des planificateurs et du suivi évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience dans la gestion des ressources budgétaires axée sur les résultats et, d'autre part, par la responsabilité personnelle et pécuniaire de ces ordonnateurs soumis désormais aux règles de la comptabilité publique et leur redevabilité devant la cour des comptes. Dans ce cadre, les Présidents d'Institutions de la République et les ministres sectoriels seront désormais ordonnateurs de leurs propres crédits budgétaires et signeront aussi les marchés en deçà du seuil de 350 millions de francs CFA.

Ce projet qui prend en compte les objectifs de développement durables traduits dans le PND et la feuille de route gouvernementale Vision 2020-2025, est élaboré dans un contexte économique mondial marqué par des incertitudes liées à la pandémie de coronavirus (COVID-19) avec ses conséquences socio-économiques sans précédent.

Le présent exposé des motifs s'articule autour de trois parties, à savoir :

- I- l'environnement et les perspectives économiques internationales et nationales,
- II- les grandes orientations et choix budgétaires
- III- les orientations fiscales de 2021.

I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL, REGIONAL ET NATIONAL

L'environnement économique mondial¹ est marqué depuis décembre 2019 par la crise sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus. Cette pandémie a eu un impact négatif sur l'activité économique. Les dernières perspectives économiques mondiales publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) en octobre 2020, indiquent que l'activité mondiale devrait se contracter de 4,4% en 2020. Il est attendu une reprise de la croissance en 2021. Dans les pays avancés ainsi que les économies émergentes et en développement, il est prévu une contraction de l'activité économique en 2020 puis un regain de croissance en 2021. Ces deux zones connaîtraient une contraction respectivement de 5,8% et 3,3% en 2020 suivie d'une croissance de 3,5% et 6% en 2021. L'Afrique Subsaharienne connaîtrait également en 2020 une récession de 3% liée principalement à la baisse des revenus de tourisme et du pétrole.

Sous l'hypothèse d'un ralentissement de l'évolution de la pandémie, la reprise pourrait s'amorcer en 2021 avec un taux de croissance projeté à 3,1%. Les régions les plus durement touchées sont l'Inde qui enregistrerait une récession de 10,3% en 2020 suivie d'une reprise projetée à 8,8% en 2021, la zone Euro avec une contraction de 8,3% en 2020, suivie d'une croissance projetée à 5,2% en 2021, le Japon qui accuse une récession de 5,3% en 2020 suivie d'une reprise prévue à 2,3% en 2021 et dans une moindre mesure les Etats Unis d'Amérique avec une contraction de 4,3% en 2020 suivie d'une reprise projetée à 3,1% en 2021. La Chine a plus ou moins montré une résilience de son économie face à la crise avec une croissance prévue à 1,9% en 2020 et 8,2% en 2021.

La zone CEDEAO enregistrerait une récession de 2,5% en 2020 suivie d'une reprise de 3% en 2021, tandis que l'UEMOA enregistrerait une quasi-stagnation en 2020 à 0,3% suivie d'une reprise à 5,3% en 2021.

Les perspectives économiques en 2021 sont entourées de plusieurs facteurs de risques. La croissance de l'économie mondiale pourrait pâtir de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de la montée de l'incertitude liée à la durée et aux effets de la pandémie. Les changements climatiques et le renforcement des inégalités sociales sont aussi des risques importants qui pourraient, à moyen terme, peser sur la production mondiale.

S'agissant des matières premières, l'indice des cours mondiaux des produits de base établi par le FMI a baissé de 8,3% en 2019 pour s'établir à 117,6 sous l'effet combiné de la diminution de l'indice des prix des produits énergétiques (-17,3%) et de la hausse de l'indice des prix des autres produits de base de 0,8%. En juillet

¹ World Economic Outlook, IMF octobre 2020

2020, l'indice global des cours mondiaux s'est établi à 103,8 en baisse de 12,0% par rapport au mois de juillet 2019.

Le prix du pétrole brut, après avoir atteint en 2018 son plus haut niveau depuis novembre 2014, connaîtrait une baisse de 41,1% en 2020 pour s'établir à 36,2 dollars US le baril. En 2021, il progresserait de 3,8% pour atteindre 37,5 dollars le baril.

Le cours moyen du cacao a régressé de 13,0% en juillet 2020 pour se situer à 2.102,1 dollars US la tonne métrique. Les cours du café Robusta reste sur une tendance baissière depuis 2018. En juillet 2020, ce cours s'élevait à 78,3 cents US la livre, soit une baisse de 2,0% en glissement annuel et 5,4% par rapport à décembre 2019. Le cours moyen du coton est passé de 75,8 cents US la livre en décembre 2019 à 68,5 cents US la livre en juillet 2020, soit une baisse de 9,6%.

Du côté des céréales, le prix du riz a flambé sur les sept premiers mois de 2020 et se situe à 463,4 dollars US en juillet 2020, soit une hausse de 17,0% en glissement annuel. Le prix du blé a connu une hausse de 3,2% comparé au mois de juillet 2019 et de 4,1% par rapport à décembre 2019.

Le cours du phosphate a reculé de 8,4% par rapport à son niveau atteint un an plus tôt.

Au titre des échanges extérieurs, après une décélération en 2019, le volume du commerce mondial connaîtrait en 2020 une baisse imputable au recul de la demande de biens d'équipement et de consommation durable ainsi que des services dont le tourisme. En 2021, les échanges connaîtraient une progression sous l'impulsion d'une remontée progressive de la demande.

Cette conjoncture économique mondiale a des conséquences négatives sur l'économie nationale à travers la contraction de l'activité économique des pays partenaires, la régression du volume des échanges et la baisse des prix des produits de base exportés par le Togo. Au regard de ces évolutions conjoncturelles, le taux de croissance du PIB réel serait de 0,7% en 2020. En 2021, il est attendu une reprise de l'activité économique avec une croissance de l'ordre de 4,7% dans l'hypothèse d'une maîtrise de la pandémie au premier trimestre 2021.

Au titre du secteur réel, les Nations Unies ont adopté en 2008 un nouveau Système de Comptabilité Nationale (SCN) dénommé SCN 2008. Il succède au SCN 1993 qui régissait l'élaboration des comptes nationaux au niveau international. Après les travaux de migration au SCN 2008 et le passage à 2016 comme nouvelle année de base des comptes nationaux, les comptes de 2016 et de 2017 ont été élaborés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et les résultats indiquent que le Produit intérieur brut (PIB) de 2016, sous le nouveau système passe à 3.574,4 milliards à prix courants, soit une réévaluation de 36,5%.

Dans la perspective de prise en compte de ces nouveaux changements dans le cadre macroéconomique, les nouveaux Tableaux emplois et ressources (TRE) ont été intégrés dans le modèle de prévision des comptes macroéconomiques (PRECOMAT) lors des travaux de cadrage macroéconomique pour estimer les comptes de 2018, 2019 et les prévisions pour 2020 ainsi que les projections à moyen terme.

Au titre des critères de convergence, tous les critères de premier rang sont respectés à l'exception du déficit budgétaire rapporté au PIB en raison de la crise sanitaire et économique qui secoue le monde entier. Du reste, il convient de souligner que pour la même raison, la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats membres de l'UEMOA avait suspendu temporairement le pacte de convergence, de croissance, de stabilité et de solidarité de l'UEMOA.

II. GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La politique budgétaire aura pour soubassement un cadrage macro-budgétaire qui tient compte d'une part, de l'environnement économique international et national marqué par la crise sanitaire et, d'autre part, de la capitalisation des résultats obtenus du programme de Facilité Elargie de Crédit conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) notamment en terme d'assainissement des finances publiques, ainsi que des réformes courageuses que vous avez mis en œuvre pour améliorer le climat des affaires.

Les priorités du budget 2021 portent sur la budgétisation des engagements qui ressortent de la feuille de route du Gouvernement traduite dans la déclaration de politique nationale. Toutefois, il sera maintenu une stratégie budgétaire prudente en 2021 en vue de garantir la soutenabilité des finances publiques à travers une amélioration du recouvrement des recettes et une maîtrise des dépenses.

Dans le contexte de crise sanitaire et économique que traverse notre pays à l'instar des autres pays du monde, il est apparu nécessaire de réorienter les priorités du Gouvernement. Pour prendre en compte ces priorités dans le budget 2021, le Gouvernement, à travers la lettre de cadrage, a donné des orientations et mesures en vue de répondre efficacement aux besoins des populations. Ces orientations s'articulent autour des secteurs suivants : agriculture, pistes rurales et agro-industrie, santé, éducation, protection sociale, sécurité, énergie et eau, économie numérique et industrie.

Ainsi, nonobstant l'impact négatif de la crise sanitaire sur la mobilisation des recettes internes, **le projet de budget, exercice 2021, consacre aux secteurs sociaux un montant de 445,1 milliards de francs CFA contre 401,7 milliards de francs CFA dans le budget 2020, soit une hausse de 10,8%. La part relative dans le projet de budget, exercice 2021, est de 53,7% des crédits budgétaires contre 52,9% dans le budget 2020.**

Au plan sectoriel plusieurs actions sont prévues :

- **Agriculture, pistes rurales et agro-industrie**

Au regard des efforts de modernisation déjà consentis par le Gouvernement, des actions seront orientées vers un meilleur accès au financement des paysans pour booster la production et encourager la consommation locale, l'intensification de la recherche agricole, la mécanisation, l'utilisation d'engrais, le développement des chaînes de valeur agricoles et l'émergence d'agro-entrepreneurs.

Dans cette optique, un focus sera fait sur l'acquisition de nouveaux tracteurs agricoles pour renforcer le parc existant afin d'appuyer les zones d'aménagement agricoles planifiées.

En outre, le gouvernement renforcera davantage l'accompagnement des exploitants agricoles à travers le mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risque (MIFA) pour soutenir et relancer les activités des différents maillons des chaînes de valeurs agricoles dans le but de créer, de consolider des emprunts et d'augmenter les revenus des producteurs agricoles afin de rendre ce secteur résilient vis-à-vis des effets négatifs de la pandémie de covid-19.

Dans cette perspective, l'Etat a signé avec certains établissements de crédits des conventions de partenariat pour la constitution de la garantie souveraine de l'Etat. Par ces conventions, les banques mettront en place une enveloppe de financement pour satisfaire les demandes des acteurs du secteur agricole. Les conventions déjà négociées portent sur près de 40 milliards de francs CFA.

Par ailleurs, le désenclavement des zones de production agricoles sera renforcé par le projet de réhabilitation, d'aménagement, d'extension et de renforcement des pistes rurales.

Un montant de 65,7 milliards de francs CFA, soit 8,4% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé pour la mise en œuvre de ces actions en 2021.

Il convient de signaler que ce montant contient une **enveloppe de 11,9 milliards de francs CFA destinée au ministère des pistes rurales** pour des projets d'ouverture et de renforcement des pistes dans les zones de productions agricoles notamment cotonnières.

- **Santé**

Des mesures seront prises pour poursuivre la lutte contre la pandémie de covid-19 et consolider le plan national de développement sanitaire (PNDS). Il s'agira notamment de : (i) renforcer la gouvernance au niveau du système de santé, (ii) construire un hôpital et un laboratoire modernes dans chaque région et (iii) renforcer les capacités des ressources humaines et le plateau technique des hôpitaux et centres de santé régionaux et préfectoraux en vue du rapprochement des services de santé de la

population pour favoriser l'accès universel aux soins et rendre ainsi le système de santé de base plus résilient.

Pour concrétiser ces ambitions, **un crédit de 77,9 milliards de francs CFA, soit 10% du montant alloué aux ministères et institutions, est affecté à ce secteur au titre du budget 2021.**

A ce montant, il faut ajouter une provision de 20 milliards de francs CFA pour faire face à la pandémie de covid-19.

Il est à noter que le Gouvernement avait prévu dans le collectif budgétaire 2020, un montant de 76,5 milliards de francs CFA consacré à la riposte sanitaire, réhabilitation et équipement des centres de santé.

● **Education**

Dans ce secteur, les mesures porteront entre autres, sur : (i) la suppression progressive des écoles d'initiatives locales (EDIL) afin d'avoir un meilleur encadrement des établissements et une amélioration de la qualité et de l'équité, (ii) la poursuite de la construction des salles de classe accessibles à tous, de la fourniture de matériels pédagogiques et didactiques ainsi que du recrutement et de la formation des éducateurs, (iii) le développement d'un enseignement scientifique, technique et de la formation professionnelle inclusifs afin que les filières répondent aux besoins de l'économie togolaise, (iv) l'orientation de l'enseignement supérieur vers les besoins du marché du travail, (v) la création dans chaque région d'un centre universitaire et/ou d'Université polytechnique et (vi) la valorisation de l'apprentissage et des compétences.

Ainsi, un montant de 195,5 milliards de francs CFA, soit 25,1% de la dotation des ministères et institutions au titre du budget 2021, est alloué à ce secteur.

A ce montant, il faut ajouter une enveloppe de 10 milliards de francs CFA destinée à la construction des bâtiments scolaires et de deux (2) universités en partenariat avec le secteur privé.

● **Protection sociale**

La pandémie a levé le voile sur les failles des dispositifs de protection sociale à cause, entre autres, de l'importance du secteur informel dans l'économie. Dans ce contexte, de nouvelles actions visant à renforcer le système national de protection sociale seront mises en œuvre. Il s'agit de :

- définir des critères et profils objectifs de vulnérabilité, permettant l'identification et la prise en charge efficace des personnes indigentes ;
- étendre la protection sociale à toutes les couches sociales ;
- renforcer la finance inclusive et les transferts monétaires ;
- mettre en place un système d'identification biométrique national couplé d'un registre social unifié.

Ces différentes actions en faveur des populations vulnérables sont prévues notamment au niveau du ministère chargé de développement à la base, du programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), du programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) et du ministère chargé de l'action sociale.

- **Défense et Sécurité**

Le Gouvernement poursuivra les actions d'urgences sécuritaires en vue de renforcer la lutte contre l'insécurité et le terrorisme transfrontalier. Ainsi, l'adoption et la mise en œuvre imminente d'une loi de programmation militaire permettra de doter les forces de défense et de sécurité de moyens nécessaires pour préserver les principaux atouts du pays que sont la paix, la sécurité et la stabilité.

Pour ce faire, il est prévu une allocation budgétaire de 82,5 milliards de francs CFA, soit 10,6% du total des crédits alloués aux ministères et institutions pour 2021.

- **Energie et eau**

La politique énergétique d'extension de l'électrification se poursuivra. A moyen terme, elle permettra de réduire la dépendance en matière d'approvisionnement et favoriser l'accès des populations à des services énergétiques fiables, modernes et à un coût abordable. A cet effet, la politique énergétique vise également à promouvoir le mix énergétique à travers le développement d'énergies renouvelables, notamment le projet CIZO et cherche à renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre et l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, pour amplifier l'électrification en milieu rural, les actions de l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER), la programmation et la réalisation des ouvrages d'électrification rurale ainsi que la mise en valeur du potentiel national en énergies renouvelables seront renforcées.

L'accès à l'eau potable des populations constitue également une priorité. Ainsi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des programmes de construction de mini adductions d'eau potable et des programmes d'hydraulique villageoise avec pour objectif d'atteindre un taux de desserte moyen d'au moins 80% en milieu urbain ou rural.

Pour la mise en œuvre des actions prévues dans ce secteur, **65,9 milliards de francs CFA, soit 8,2% du budget alloué aux ministères et institutions**, seront mobilisés à cet effet.

- **Economie numérique**

Le Togo ambitionne de faire du numérique un véritable levier de la modernisation de l'économie et de la société dans son ensemble. Il s'agit à court et à moyen termes de rendre les technologies de l'information et de la communication (TIC) compétitives et accessibles au plus grand nombre de citoyens et à long terme, de bâtir les

fondamentaux d'une digitalisation économique porteuse de valeurs et créatrice d'emplois.

L'enveloppe budgétaire allouée à ce secteur en 2021 s'élève à 25,5 milliards de francs CFA, soit 3,3% des crédits affectés aux ministères et institutions.

- **Industrie**

Le Gouvernement entend poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie togolaise.

La démarche adoptée par le Gouvernement est fondée sur la promotion des pôles de croissance et le développement des filières porteuses qui sont des points d'ancrage importants pour accélérer le rythme de croissance, créer massivement des emplois et réduire la pauvreté.

Le Togo amorcera son industrialisation à travers le renforcement des PME/PMI et la création de Zones Economiques Spéciales (ZES). C'est dans ce cadre que la construction du Parc industriel d'Adéticopé (PIA) a démarré en partenariat public privé (PPP). A cet égard, il est prévu une enveloppe de 20 milliards de francs CFA pour le prérequis et un financement privé de 130 milliards pour la construction dudit parc.

Ce parc est destiné à accueillir de nombreuses industries pour la transformation des produits agricoles du Togo. Il favorisera ainsi l'accroissement des investissements directs étrangers (IDE) et le développement du secteur privé national.

Les grandes masses du projet de loi de finances, exercice 2021, se présentent comme suit :

- **Recettes budgétaires**

Les recettes budgétaires enregistrent une baisse de 27,1 milliards de francs CFA pour s'établir à 839,6 milliards de francs CFA, soit une baisse de 3,1% par rapport au budget 2020. Cette baisse est portée essentiellement par les dons programmes qui ont diminué de 78,6%.

- **Dépenses budgétaires**

Les dépenses budgétaires sont passées de 1.129,6 milliards de francs CFA à 1.120,4 milliards de francs CFA, en régression de 0,8% imputable essentiellement à la baisse des dépenses en atténuation des recettes.

Les dépenses en capital enregistrent une baisse de 13,2% pour s'établir à 431,4 milliards de francs CFA, due notamment à la non reconduction en totalité des dépenses engagées dans le cadre de la lutte contre la covid-19.

- **Solde budgétaire**

Les opérations budgétaires dégagent un solde donc compris déficitaire de 280,8 milliards de francs CFA, représentant 6,1% du PIB. Ce déficit sera entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

- **Ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie enregistrent une hausse de 23,2 milliards de francs CFA pour s'établir à 680,4 milliards de francs CFA, soit une progression de 3,5% imputable à la hausse prévisionnelle d'émission des titres publics.

- **Charges de trésorerie**

Les charges de trésorerie connaissent une hausse de 5,4 milliards de francs CFA pour ressortir à 399,6 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 1,4%.

Il en résulte un solde de trésorerie excédentaire de 280,8 milliards de francs CFA qui finance le déficit du solde budgétaire.

Au total, le budget de l'Etat qui ressort du projet de loi de finances, exercice 2021, est projeté à 1.521,6 milliards de francs CFA en charges et ressources contre 1.638 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative 2020, soit une baisse de 7,1%.

Dans le contexte de crise décrit ci-dessus, la politique de réduction du train de vie de l'Etat engagé depuis 2018 sera davantage accentuée en 2021 avec un abattement de 20% (soit 11 milliards de francs CFA), opéré sur les crédits de fonctionnement de tous les ministères et institutions pour abonder les dépenses en capital afin de financer une partie des projets et réformes contenus dans la feuille de route du gouvernement et répondre aux besoins sociaux.

Toutes les priorités et choix stratégiques d'allocation globale des ressources sur la période prennent en compte le renforcement des mécanismes d'inclusion, d'intégration de l'équité et du genre avec primauté sur les jeunes et les femmes.

Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur le respect de la discipline budgétaire, le renforcement du contrôle a priori et le suivi de la capacité d'absorption des crédits liés à l'investissement.

En tout état de cause, l'atteinte des objectifs poursuivis à travers ce projet de loi de finances requiert la mise en œuvre de mesures cohérentes pour l'efficacité dans l'exécution des dépenses, laquelle est tributaire du recouvrement optimal des ressources. D'où la nécessité de mesures fiscales adaptées.

III. ORIENTATIONS FISCALES

Au titre de la loi de finances, exercice 2021, les mesures fiscales proposées visent à (i) doter l'Etat et les collectivités territoriales des moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs de financement des actions de développement et de riposte contre la pandémie en cours, (ii) favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques tout en assurant une mise en conformité du dispositif avec les normes communautaires et internationales et (iii) permettre une meilleure application de la réglementation fiscale en matière de lutte contre la fraude fiscale.

L'arsenal juridique en matière douanière tire sa substance du constat établi depuis plusieurs années, selon laquelle la législation douanière enregistre un besoin presque permanent de mise à niveau.

Cette mise à niveau répond aux principes directeurs qui sont, entre autres, la promotion de la mission économique et sécuritaire de la douane, l'adoption de concepts consacrés par les conventions internationales, la refonte des mécanismes de contrôle, le renforcement des droits des usagers et partenaires, la réorganisation des voies de recours et le réaménagement en profondeur du contentieux douanier.

Les domaines de propositions de réformes visent :

- (i) l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- (ii) l'allègement de la charge fiscale ;
- (iii) les ajustements techniques ;
- (iv) la prise en compte de la réglementation sous régionale.

Ainsi, au titre de la nouvelle loi des finances :

- (v) en ce qui concerne la fiscalité intérieure, au total **vingt-sept (27)** articles ont été modifiés dont **treize (13)** dans le Code Général des Impôts (CGI) et **quatorze (14)** dans le Livre des Procédures Fiscales (LPF).
- (vi) En ce qui concerne la fiscalité de porte, au total **trois (03)** articles ont été modifiés dans le Code des douanes national.

III.1. L'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales

En vue de prendre en compte les recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), de l'Initiative pour la Transparence dans les industries Extractives (ITIE) et dans le but de conformer le cadre juridique togolais sur les bénéficiaires effectifs au cadre juridique international, à la veille de l'évaluation du Togo par ses pairs, le projet de loi de finances a

introduit la notion de bénéficiaires effectifs assorti de sanctions fiscales afin de lutter contre la criminalité économique.

Par ailleurs, le projet de loi a introduit l'imposition des transactions à travers les plateformes numériques à la TVA.

III.2. L'allègement de la charge fiscale

L'ordonnance 2020-007 du 26 août 2020 portant loi de finances rectificative gestion 2020 ayant réduit les droits d'enregistrement et d'immatriculation de 5% à 1,5%, il est apparu nécessaire d'accorder les mêmes avantages à l'immatriculation des immeubles suite aux échanges qui s'analysent fiscalement comme une vente dont le paiement est fait en nature.

L'allègement vise également l'exonération de droits de mainlevée et de radiation des hypothèques.

Par ailleurs, afin d'alléger la charge fiscale des jeunes entrepreneurs, il a été proposé de réduire le plancher de la taxe professionnelle unique (TPU) du régime déclaratif.

Enfin, au regard des résultats encourageants liés à l'exonération ou à l'allègement de la charge fiscale (Droits de douanes et TVA) sur l'importation et la mise en consommation des véhicules électriques, hybrides et neufs et d'une durée de vie de 5 ans, dans le renouvellement du parc automobile et partant sur la sécurité routière et la protection de l'environnement, la mesure sera reconduite pour 2021.

III.3. Les ajustements techniques

Les ajustements techniques consistent essentiellement en des mesures tendant à mettre en concordance et à rendre plus cohérent un certain nombre de dispositions.

Ces ajustements concernent la patente, le dépôt des déclarations de l'impôt sur les sociétés, le minimum forfaitaire d'imposition et la retenue sur loyer.

III.4. La prise en compte de la réglementation sous régionale

En vue de mettre à jour la législation togolaise par rapport aux innovations de l'UEMOA, le projet de loi a transposé la directive N° 01/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 portant harmonisation du régime fiscal des pertes sur créances douteuses ou litigieuses comptabilisées par les établissements de crédit.

En outre, d'autres réformes seront mises en œuvre en faveur du secteur privé notamment celles relatives à l'amélioration du climat des affaires et au nouveau code des investissements.

A travers ce projet de loi de finances, le Gouvernement entend poursuivre les actions de riposte en vue d'atténuer l'impact de la pandémie à coronavirus sur l'économie de

notre pays tout en continuant la mise en œuvre des réformes structurelles visant la stabilité du cadre macro-économique.

Dans sa recherche de l'efficacité et de l'efficience des allocations budgétaires, le gouvernement appliquera la budgétisation axée sur les résultats avec l'opérationnalisation des budgets-programmes dans toute l'administration publique pour compter du 1^{er} janvier 2021.

En ce qui concerne le budget programme de l'Etat, il est composé de cent huit (108) programmes et de dix-huit (18) dotations. A chaque programme sont rattachés des objectifs stratégiques mesurés par des indicateurs de performance. Les programmes budgétaires sont composés de quatre cent trente (432) actions avec leurs objectifs spécifiques ou opérationnels mesurés également par les indicateurs de performance.

Au total, le budget programme pour les trois (03) prochaines années sera mis à jour en fonction du chiffrage et de la programmation des actions prévues dans la feuille de route 2020-2025.

Tel est l'objet du présent projet de loi de finances, exercice 2021, que j'ai l'honneur de soumettre à la délibération de l'Assemblée nationale.

Fait à Lomé, le 11.3 NOV 2020



Le Premier Ministre


Madame Victoire S. TOMEGA-DOGBE